Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 6 décembre 2024
(OR. en)

16635/24

Dossier interinstitutionnel:
2024/0302(NLE)

FISC 265
ECOFIN 1480

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	16050/24 - COM(2024) 543
Objet:	DÉCISION D'EXÉCUTION DU CONSEIL modifiant la décision d'exécution (UE) 2018/789 autorisant la Hongrie à introduire une mesure particulière dérogatoire à l'article 193 de la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée - Adoption

1. Le 21 novembre 2024, le Conseil a reçu la proposition de la Commission[1] relative au sujet visé en objet.

2. Aucune objection n'a été soulevée quant au fond de la dérogation concernée au sein du groupe "Questions fiscales" (Fiscalité indirecte).

3. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à suggérer que le Conseil:
   - adopte, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la décision d'exécution visée en objet, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 16098/24;
   - décide de faire publier ladite décision d'exécution au Journal officiel.

[1] Doc. 16050/24.